

Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°13/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Départemental de la Charente suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 juin 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Samuel Cazenave, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Pierre-Yves Briand, Philippe Bouty, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Annette Feuillade.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-Hubert Lelièvre, Jean-François Dauré, Mathieu Hazouard, William Jacquillard et Daniel Sauvatre.
Madame Jeanne Filloux.

Madame Jeanne Filloux donne son pouvoir à monsieur Philippe Bouty.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Compte de gestion pour l'année 2019

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Payeur Départemental concernant l'exercice 2019.

Le Compte de Gestion qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'exercice est en accord avec les chiffres du Compte Administratif 2019 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (14 présents - 15 votants - 15 voix « pour ») approuvent le Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Payeur Départemental, et constatent la parfaite concordance entre ses chiffres et ceux du Compte Administratif 2019 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.